

PAR COURRIEL

Le 23 mars 2016

**Objet : Demande d'accès aux documents concernant Bitutek inc. – 2269, 5<sup>e</sup> Rue à Lévis**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 mars 2016, concernant l'objet précité.

Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation daté du 26 février 2014, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Original signé par :*

Sylvie Lessard  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

Sainte-Marie  
675, route Cameron, bureau 200  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7  
Téléphone : 418 386-8000, poste 226  
Télécopieur : 418 386-8080  
Courriel : [sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

Québec  
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100  
Québec (Québec) G2K 0B7  
Téléphone : 418 644-8844  
Télécopieur : 418 646-1214

Sainte-Marie, le 26 février 2014

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
 (RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Bitutek inc.  
 2269, 5<sup>e</sup> Rue  
 Lévis (Québec) G6W 5M6

N/Réf. : 7610-12-01-06196-01  
 401084276

**Objet : Installation et exploitation d'une usine de béton bitumineux**

Mesdames,  
 Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 11 juin 2013, reçue le 13 juin 2013 et complétée le 21 février 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation et exploitation d'une usine permanente de béton bitumineux ( 23 / 24 ) d'une capacité nominale de 23 tonnes métriques par heure, sur les lots 2 059 506 et 5 186 178, cadastre du Québec, ville de Lévis, Communauté métropolitaine de Québec.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 3 juillet 2013, signée par 23 / 24, 1 page à laquelle était joint un cahier de demande, 8 pages et 8 annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 30 octobre 2013, signée par 23 / 24, 2 pages et 2 annexes;

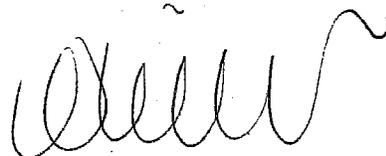
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 20 décembre 2013, signée par 23 /24, 2 pages et 1 annexe;
- Document transmis par courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, daté du 21 février 2014, signé par 23 /24, 1 page et 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



IO/MOB/mhb

Isabelle Olivier, ing.  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de la Capitale-Nationale  
et de la Chaudière-Appalaches